

*Cercle de la Voile de Paris*  
1858

## AVIS DE COURSE

*Coupe des DINGHY 12 du CVP*  
*Et Inter série Dériveurs*  
**Samedi 3 et dimanche 4 octobre 2020**  
**grade 5 C**

**Lieu :** La Seine : Plan d'eau olympique de Meulan - Les Mureaux (Yvelines)

**Autorité Organisatrice :** CERCLE DE LA VOILE DE PARIS,

Tél. : 01 34 74 04 80 – Adresse mail [contact@cercledelavoiledeparis.fr](mailto:contact@cercledelavoiledeparis.fr)

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

### PRÉAMBULE

Les prescriptions de la FFVoile – Commission régionale d'arbitrage de l'Ile de France s'appliquent.

En participant à cette épreuve, dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, chaque concurrent :

- s'engage à respecter :
- les mesures barrières et la distanciation physique, et en complément, à porter un masque lorsque la distance minimale d'un mètre ne peut pas être respectée,
- toutes les dispositions complémentaires édictées par le ministère des sports, la FFVoile et l'autorité organisatrice ;
- est conscient :
- du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, notamment en navigation sur un voilier en équipage ou dans toute autre situation de proximité de moins d'un mètre, sans les protections renforcées adéquates,
- que malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par la COVID-19, - que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physique de l'ensemble des pratiquants ;
- accepte : que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, l'établissement d'accueil, la structure/le club, ne peut garantir une protection totale contre une exposition et une contamination au COVID-19.

### 1. REGLES

La régate sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV)
- 1.2 les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers précisées en annexe « PRESCRIPTIONS FEDERALES », si nécessaire
- 1.3 les règlements fédéraux.
- 1.4 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

### 2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'AO. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique.

### 3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régate est ouverte aux bateaux de la classe Dinghy 12, dériveurs légers, petits croiseurs légers (départs séparés).
- 3.2 Les bateaux admissibles doivent s'inscrire obligatoirement en complétant le formulaire joint et en l'envoyant, par mail, à Marie Thérèse Jourdas [marie.jourdas@free.fr](mailto:marie.jourdas@free.fr) le plus rapidement possible, avant le 26 septembre 2020, ou en remplissant, avant la même date, le formulaire sur le lien google suivant :

[https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdLz8AelwqMKQ-EJUzoEM-wdBg11ZM\\_J6GA\\_WUBS6v6TMzCUg/viewform?vc=0&c=0&w=1&flr=0&usp=mail\\_form\\_link](https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdLz8AelwqMKQ-EJUzoEM-wdBg11ZM_J6GA_WUBS6v6TMzCUg/viewform?vc=0&c=0&w=1&flr=0&usp=mail_form_link)



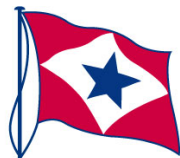
PARTENAIRE  
OFFICIEL



PARTENAIRE  
FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE  
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris  
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - [www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr)

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72



## Cercle de la Voile de Paris 1858

- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
- leur **licence Club FFVoile mention « compétition »** valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
  - ou leur licence Club FFV mention « adhésion » ou « pratique » **accompagnée d'un certificat médical** de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition de moins d'un an,
  - le Commissaire du Cercle peut délivrer une licence par jour de compétition,
  - une autorisation parentale pour les mineurs
  - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
  - le certificat de jauge ou de mesure du bateau.

### 4. DROITS D'INSCRIPTION A PAYER

Les droits requis sont de : 30 € par bateau,

Le Dîner de Gala : 25 € par barreur et équipier (y compris Open bar, dîner et boissons).

La participation au dîner par accompagnateur est de 25 euros.

### 5. PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription :

- le samedi 3 octobre 2020 de 9h45 à 12h00 et dimanche 4 octobre 2020 entre 9H00 et 9h45.

5.2 Jours de course (*incluant la course d'entraînement si nécessaire*)

Date	Heure du 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement	Classes	Briefing
3/10/2020	14h (départs séparés en fonction des séries inscrites)		13H15 mn
4/10/2020	10h30		9H45 mn

5.3 Courses à suivre.

### 6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront :

- *disponibles à la confirmation des inscriptions et affichées selon la Prescription Fédérale.*

### 7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront de type construit.

### 8. SYSTEME DE PENALITE

Pour les équipages, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

### 9. CLASSEMENT

9.1 **2** courses devront être validées pour valider la compétition.

9.2 (a) Quand moins de **4** courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand **4** à **7** courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

(c) Quand **8** courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvaises courses.

9.3 Le système de classement est le suivant : *Points a Minima de l'annexe A*

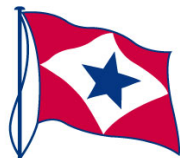
### 10. BOURSE AUX EQUIPIERS

A l'occasion, des membres du CVP seront disponibles pour équiper.

### 11. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

### 12. DECISION DE COURIR



## Cercle de la Voile de Paris 1858

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

### 13. COMPOSITION DU CORPS ARBITRAL :

Président du Comité de Course :

Marie Thérèse JOURDAS

### 14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

Cercle de la voile de Paris à l'attention du Commissaire Julien MARECHET, 30 rue Albert Glandaz 78130 Les Mureaux : ☎ : 01 34 74 04 80 🖨 : [commissaire@cerclodelavoiledeparis.fr](mailto:commissaire@cerclodelavoiledeparis.fr)

Pour les informations sur les courses, veuillez vous adresser à : - Marie Jourdas, Vice présidente du CVP en charge des Courses : 06 80 63 86 54, [regates@cerclodelavoiledeparis.fr](mailto:regates@cerclodelavoiledeparis.fr),  
- Capitaine de flotte Classique, Alban de Vilmorin : 07 72 36 58 11, [adevilmorin@hottinguer.com](mailto:adevilmorin@hottinguer.com),  
- Capitaine de Flotte 505, Jean Baptiste DUPONT, [jbdupont@gmail.com](mailto:jbdupont@gmail.com),

#### ➤ Restauration :

Petit déjeuner au club house le matin avant 10 heures

Déjeuner au self-service du club house à partir de 12 h 30.

Samedi soir :

Cocktail à partir de 19h00. Dîner des équipages à 20h00, tenue Club ou d'Association recommandée, prix 25 euros par personne.

**Réservation auprès du Commissaire du Cercle Julien Marechet**

#### Hébergement :

Le CVP dispose de cabines chauffées pour une ou plusieurs personnes (draps et couvertures sont fournis). S'il fait particulièrement froid, prévoir un duvet supplémentaire non fourni. Tarif pour une cabine 1 lit : 20 euros la nuit

Tarif pour une cabine 2 lits : 30 euros la nuit.

**Réservation auprès du Commissaire Julien MARECHET 06 99 91 38 24.**

#### Hôtels :

LA CHAUMIERE 1bis, rue des Pléiades 78130 Les Mureaux tel : 33(0)1 34 74 72 50

Hôtel du FORT - 20, rue du Fort 78250 Meulan tel 33 (0)1 30 04 18 80

### ACCES :

Cercle de la Voile de Paris : 30, rue Albert Glandaz 78 130 Les Mureaux.

Parking à bateau et lieu de rendez-vous : A 13 sortie 8 direction Les Mureaux puis route de Verneuil. Au premier feu, entrer à gauche au Cercle.

